Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_038-BF

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, 1er Adjoint au Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER et SIMÉON
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
6 avril 2023
Acte n° **2023-038**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration à M. BAË
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme STEMER a donné procuration à Mme CALVO
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
26

Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Jean

Date de la convocation :
29 mars 2023

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget principal "Commune"

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint au Maire, examine le Compte Administratif 2022 du budget principal "Commune" présenté par M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	1 812 011,46 €	2 991 331,47 €
AFFECTATION DU RESULTAT		1 425 000,00 €
SOLDE NON AFFECTE		1 566 331,47 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 5 176 707,38 €	- 11 483 547,70 €
RECETTES DE L'EXERCICE	4 835 054,25 €	12 701 719,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 341 653,13 €	1 218 171,31 €
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS		
RESULTAT DE CLOTURE	1 470 358,33 €	2 784 502,78 €
TOTAL		**4 254 861,11 €**
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 1 086 725,00 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	466 843,00 €	
RESTES A REALISER	- 619 882,00 €	
RESULTAT DÉFINITIF	850 476,33 €	2 784 502,78 €
TOTAL		**3 634 979,11 €**

Conformément à la délibération n° 2022-143 du 20 octobre 2022, le budget annexe "Lotissement la Rose du Parc" a été clôturé au 31 décembre 2022. Le résultat de clôture est à 0 € en fonctionnement et en investissement.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_038-BF

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2023 – acte n° 2023-038 – page 2/2
Thème :	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet :	Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget principal "Commune"

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (*Mme Siméon*)

ARTICLE 1 : approuve, hors de la présence de Mme la Maire, le Compte Administratif 2022 du budget principal "Commune".

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le 1er Adjoint au Maire
SÉVERAC Philippe

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
GAUTHIER Jean

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023